

DÃ©mission collective Ã la MRAe ÃŽle-de-France

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
July 2025

Le 16 juillet, les membres de la Mission rÃ©gionale d'AutoritÃ© environnementale (MRAe) d'ÃŽle-de-France ont annoncÃ© leur dÃ©mission collective. Leur dÃ©cision dÃ©nonce la perte d'indÃ©pendance de leur instance, pourtant essentielle pour Ã©valuer l'impact environnemental de projets publics ou privÃ©s, comme l'exigent les directives europÃ©ennes.

La MRAe est une instance indÃ©pendante, rattachÃ©e au Conseil gÃ©nÃ©ral de l'environnement et du dÃ©veloppement durable (CGEDD), qui fait partie du ministÃ"re de la Transition Ã©cologique. Elle a Ã©tÃ© crÃ©Ã©e pour renforcer l'indÃ©pendance de l'Ã©valuation environnementale des projets, plans et programmes soumis Ã l'autorisation (routes, zones d'amÃ©nagement, infrastructures industrielles, plans d'urbanisme, etc.). La MRAe ÃŽle-de-France se compose de cinq membres permanents issus de l'Inspection gÃ©nÃ©rale de l'environnement et du dÃ©veloppement durable (IGEDD), et de quatre membres associÃ©s, experts extÃ©rieurs reconnus. En principe, la MRAe doit pouvoir travailler librement avec un service dÃ©diÃ©, sans ingÃ©rence de l'Ã‰tat. Mais en ÃŽle-de-France, ce lien s'est progressivement dÃ©gradÃ©, au point d'empÃªcher l'examen de certains dossiers. Depuis fin 2024, la MRAe estime avoir perdu son autoritÃ© fonctionnelle sur ce service, ce qui remet en cause la lÃ©galitÃ© de son fonctionnement. Pour rappel, la MRAe a publiÃ© au cours des derniers mois des avis remarquÃ©s sur Green Dock, mÃ©ga site logistique en bord de Seine Ã Gennevilliers (Hauts-de-Seine) ou sur le plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb) de Paris par exemple.

Dans un second communiquÃ©, il est prÃ©cisÃ© que "compte tenu de la dÃ©mission collective de la MRAe intervenue le 16 juillet, et pour laisser toutes les chances de reconstruction Ã une nouvelle Ã©quipe", les dÃ©missions de Philippe Schmit, prÃ©sident, et de Sylvie Banoun, prÃ©sidente par intérim, ont pris effet au 21 juillet.Â

CommuniquÃ©